

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019**  
**DELIBERATION N° 45**

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

*Le Maire*

**Secrétaire :**

Mme BENSOUSSAN

---

*Entendu le rapport de M. Millet-Barbé,*

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE** – Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) – Année 2018.

Conformément à l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) doivent établir un rapport annuel retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter au conseil municipal les principales actions menées au cours de l'année 2018 par la Ville de Bayonne dans ce domaine.

La DSUCS représente la plus importante dotation de péréquation versée par l'État aux communes. Cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées.

De ce fait, la Ville de Bayonne a perçu un montant de 1 256 860 € en 2018 au titre de cette dotation, soit une hausse de 95 235 €. Cette attribution a permis à la Ville de poursuivre et de conforter les différentes actions mises en place en matière de développement social urbain, de politique de la ville, de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie social et physique, qui sont détaillées ci-après et retracées dans le tableau récapitulatif joint en annexe. Il peut être souligné que le total des dépenses engagées par la Ville pour l'ensemble de ces actions atteint près de 6 821 666 € en section de fonctionnement, et qu'elles ont bénéficié de financement à hauteur de 18 % pour la DSUCS et 7 % pour les subventions spécifiques reçues par les partenaires financeurs.

1 – Les actions menées au titre de la politique de la ville ont représenté une dépense de 73 104 € en 2018.

L'animation du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération bayonnaise relève de la compétence de la Communauté d'agglomération et a été confiée au GIP-DSU. La Ville a cependant voulu maintenir un lien fort avec les opérateurs de terrain sur les quartiers sensibles relevant de la géographie prioritaire.

Ce lien s'est concrétisé par le versement de subventions d'un montant total de 42 348 €, dont les subventions pour des actions d'éducation artistique et culturelle au profit des écoles situées en réseau de réussite scolaire. Le poids du poste dédié à la politique de la ville représente, quant à lui, 30 756 €.

2 – Les engagements de la Ville en matière d'action sociale et solidarité se sont élevés à 1 529 068 € en 2018.

Les dépenses de la Ville liées à cet effort de solidarité sont réparties de manière suivante :

- l'aide à la mobilité des personnes disposant de faibles ressources : 156 597 € ;
- l'action sociale à destination des familles défavorisées : 786 859 € ;
- l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (dispositif « Beti Lan », géré par la Mission locale avenir jeunes) : 38 950 € ;
- les subventions aux associations et organismes : 43 730 € ;
- l'aide à la famille : 429 941 € ;
- les actions de solidarité liées au logement : 45 863 € ;
- la participation au plan hivernal : 9 335 €.
- le soutien au dispositif « Table du soir » : 17 793 €.

3 – Les actions réalisées dans le domaine de l'éducation ont totalisé 2 949 304 € en 2018.

En premier lieu, il convient de rappeler le montant très élevé restant à la charge de la ville au titre de la restauration scolaire (« coût social » de la restauration). Évalué à 2 777 872 € pour l'année 2018, il traduit la tarification mise en place, qui permet aux élèves bayonnais de bénéficier d'une restauration de qualité pour un prix très modéré, variant selon les ressources des familles.

D'autre part, la Ville propose des actions de soutien scolaire aux enfants du réseau de réussite scolaire, notamment au travers du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) de l'espace socioculturel municipal, qui a représenté un total de charges de 54 709 €. La Ville a également mobilisé, pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, les acteurs du réseau de réussite éducative autour de son programme de réussite éducative, pour un montant de 116 723 €.

4 – L'action en faveur des personnes âgées a représenté 211 533 € en 2018.

En 2018, la Ville de Bayonne a repris, le pilotage du service d'animation des séniors, porté jusqu'alors par le CCAS, pour une dépense nette de 187 361 €. Le coût des animations sportives organisées pour les aînés s'élève à 18 693 €.

De plus, la Ville de Bayonne apporte son soutien financier aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées à hauteur de 5 480 €.

5 – Les dépenses en matière d'animation jeunesse et de quartier ont atteint 1 123 448 € en 2018.

En plus de l'enveloppe dédiée au dispositif Génération juniors, la Ville anime et soutient de façon conséquente le fonctionnement de nombreuses structures :

- les structures centres sociaux de quartier pour 778 466 € (maisons de la vie citoyenne/451 523 € et espace socio culturel municipal/326 943 €) ;
- le service enfance-jeunesse dont le bureau information jeunesse et cyberbases pour 344 981 €.

6 – Les animations sportives et associatives ont représenté 935 208 € en 2018.

Outre les animations de proximité péri et extra scolaires mises en place à destination du public enfance-jeunesse pour un total de 499 668 €, la Ville soutient les centres de loisirs sans hébergement à hauteur de 435 540 €.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur l'utilisation, pour l'année 2018, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**DONT ACTE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne